

Chapitre 1

LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE DE 1848 À NOS JOURS

Rappel du cours.....

I. L'enracinement des idées démocratiques en France (1848-1939)

A. L'installation progressive de la République

La révolution de 1848 a renversé la **monarchie constitutionnelle** de Louis-Philippe I^{er} pour lui substituer la II^e République (1848-1851). Cette République instaure le **suffrage universel** masculin (21 ans), supprime la censure et les délits d'opinion, abolit les titres de noblesse, l'esclavage et la peine de mort et crée les prémices d'un État-providence avec les ateliers nationaux. Mais elle est d'abord une révolution urbaine, parisienne et sociale.

Les ruraux, encadrés par les notables restés fidèles à la **monarchie censitaire**, font élire Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. Le 2 décembre 1851, par un coup d'État, celui-ci proclame le Second Empire, fait arrêter 220 parlementaires et 27 000 opposants.

Le régime qu'il met en place est un **césarisme** tempéré, c'est-à-dire un régime politique dans lequel le dirigeant gouverne seul mais dans lequel le peuple est appelé régulièrement à approuver par plébiscite les décisions prises. L'opposition s'organise, dès les années 1860, se réclamant du **libéralisme** politique.

La défaite de Sedan contre la Prusse en 1870 permet d'une part l'unification allemande, d'autre part la renaissance de l'idée démocratique républicaine.

B. La III^e République (1875-1940)

De 1871 à 1875, les gouvernants réunis autour d'Adolphe Thiers hésitent sur le régime à mettre en place. Les massacres de la Commune en mars-mai 1871 font hésiter à accorder au peuple les libertés qu'il réclame. Les héritiers de la monarchie veulent le

retour à la **monarchie absolue**. En 1875, le Parlement vote une série de lois constitutionnelles. L'**amendement** déposé par le député Henri Wallon stipule que « le président de la République est élu par le Sénat et la Chambre réunis en Assemblée nationale ». Voté par 353 voix contre 352, cet amendement crée le III^e République.

Cette III^e République est un **régime parlementaire** démocratique. Il est parlementaire parce que l'exécutif est contrôlé par le législatif et que le gouvernement est responsable de ses actes devant le Parlement. Il est démocratique parce que la souveraineté est exercée indirectement par les citoyens qui gouvernent par l'intermédiaire de leurs représentants élus. À partir de 1879 les institutions (présidence de la République et Parlement) sont entièrement dirigées par des républicains. L'enracinement de l'idée républicaine commence.

C. Droits politiques et sociaux

Après le suffrage universel et la liberté de conscience, une série de lois vont permettre cet enracinement : en 1880, le 14 juillet devient fête nationale et la *Marseillaise* hymne national ; en 1881 et 1882, est créée l'école laïque, gratuite et obligatoire (lois Ferry), en même temps que les lois sur la liberté de la presse et la liberté de réunion ; en 1884 sont autorisés les syndicats ; en 1901 est créée la loi sur les associations qui permet la naissance des partis politiques ; en 1905 la loi de séparation de l'Église et de l'État permet de restreindre les convictions à la sphère privée (**laïcité**) ; une loi de 1906 oblige à une journée de repos hebdomadaire ; une loi de 1919 limite la journée de travail à 8 h et une autre de 1936 restreint la semaine de travail à 40 h et instaure deux semaines de congés payés.

II. Les menaces contre la démocratie

A. Les crises de la fin du XIX^e siècle

La crise économique et morale des années 1880 se retourne partiellement contre la République. En 1888, le général Boulanger échoue à s'emparer du pouvoir, alors que la crise de Panama éclabousse une partie de la classe politique. De 1897 à 1906

l’Affaire Dreyfus partage la France entre dreyfusards, défenseurs de la justice et du droit, autour d’Émile Zola et Georges Clemenceau (on les appelle les intellectuels), et antidreyfusards, souvent antisémites. La réhabilitation de Dreyfus en 1906 signe une trêve qui reprend dans les années 1930.

B. La crise des années 1930

Le 6 février 1934 une manifestation antiparlementaire d’anciens combattants et de ligues d’extrême-droite semble vouloir s’emparer de l’Assemblée nationale et dégénère en affrontement sanglant avec les forces de l’ordre (15 morts, plusieurs centaines de blessés). Un gouvernement d’Union nationale est proclamé devant la menace. Cette manifestation, ce semblant de coup d’État manqué, provoque une vive émotion dans l’opinion publique. Ses conséquences amènent en 1936 au pouvoir un gouvernement de Front populaire, dirigé par Léon Blum.

C. Le régime de Vichy, antithèse de la démocratie (1940-1944)

Après la débâcle de mai-juin 1940 contre l’armée allemande et la fuite du gouvernement à Bordeaux, le maréchal Pétain demande l’**armistice** et proclame, le 10 juillet 1940, l’État français, dont le siège est à Vichy, la moitié nord de la France étant occupée par l’armée allemande.

Ce régime de Vichy met fin à la III^e République et met en place la dictature de « l’État Français » ou « **Révolution nationale** », dont la devise est « Travail, Famille, Patrie » : une société hiérarchisée, fondée sur l’encadrement des individus, l’obéissance au chef que valorise une intense propagande sur le modèle fasciste. Partis politiques supprimés, arrestations arbitraires, libertés encadrées ou abolies, contrôle de l’information et de la presse, *Statut des Juifs* suivi du port de l’étoile jaune et des rafles de juifs (dont celle du Vélodrome d’Hiver les 16 et 17 juillet 1942) livrés aux nazis et déportés dans les **camps d’extermination** comme celui d’Auschwitz.

Depuis le 18 juin 1940, le général Charles de Gaulle appelle et organise, depuis Londres, la **Résistance**. La libération du territoire, à partir de juin 1944, par les Alliés américains et britanniques, par

les Forces Françaises Libres (**FFL**) de Leclerc et les Forces Françaises de l'Intérieur (**FFI**) structurées par Jean Moulin en 1943 permettent le rétablissement de la démocratie en France.

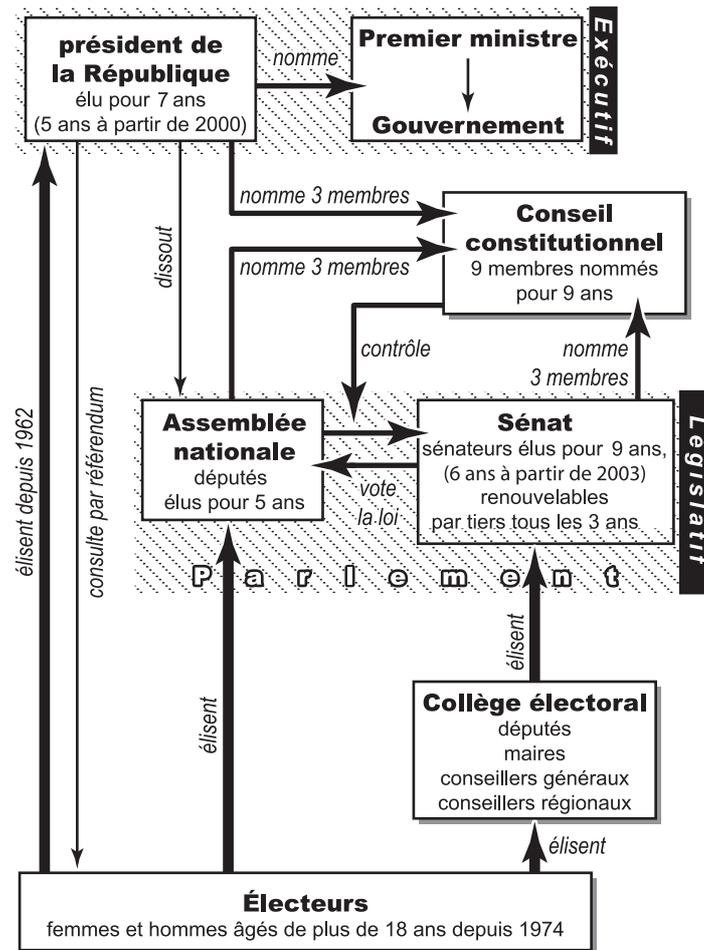
III. Depuis 1945 : le temps d'une relative stabilité

A. La IV^e République (1946-1958)

Suivant les idées du Conseil National de la Résistance (**CNR**), de Gaulle rétablit une République démocratique parlementaire. Mais quelles institutions adopter ? Partisan d'un exécutif fort, de Gaulle démissionne de la présidence du gouvernement quand se met en place la IV^e République. Celle-ci est un régime parlementaire qui donne le rôle principal à l'Assemblée nationale, élue au **scrutin proportionnel** donc qui provoque une forte **instabilité gouvernementale**. Malgré la reconstruction du pays, les guerres coloniales d'Indochine (1946-1954) et d'Algérie (depuis 1954) discréditent le régime. Un coup de force à Alger le 13 mai 1958 fait rappeler Charles de Gaulle qui proclame après **référendum** la **constitution** de la V^e République.

B. La V^e République : les institutions (depuis 1958)

La Constitution de la V^e République organise une République démocratique parlementaire qui privilégie l'exécutif. Le président de la République, élu au suffrage universel direct à partir de 1962 (élection en 1965), est le chef de l'exécutif, nomme le gouvernement, peut dissoudre l'Assemblée nationale, en appeler aux citoyens par référendum, et dispose, en cas de besoin, des pleins pouvoirs (**article 16**). L'Assemblée nationale peut censurer le gouvernement et proposer des lois. Le Conseil constitutionnel vérifie la régularité des élections et la constitutionnalité des lois.

Schéma de la Constitution de la V^e République

Charles de Gaulle est président de la République dès 1958, élu en 1965, il démissionne en 1969. Après la fin de la guerre d'Algérie en 1962 et la pacification du pays après les attentats de l'OAS (1961-1962), il développe son idée d'une indépendance assumée du pays face aux deux Grands, il construit la force de frappe nucléaire française, se retire du commandement intégré de l'OTAN, prononce un certain nombre de discours qui ont fait date (Montréal, Phnom-Penh, ...). Partisan d'un rapport direct entre le président et

les citoyens, il fait appel six fois au référendum, dissout trois fois l'Assemblée nationale, utilise la télévision et les conférences de presse médiatiques pour instaurer une réelle « présidentialisation » du pouvoir. Cet exercice du pouvoir, qualifié de « solitaire » par ses opposants, comme François Mitterrand, est critiqué lors des grèves étudiantes et syndicales de mai 1968.

Son successeur Georges Pompidou (1969-1974) assure la continuité de cette conception gaullienne du pouvoir.

Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), non gaulliste, un homme de droite modérée, tente de rapprocher la fonction présidentielle des attentes de la population par une série de mesures légales importantes (1974 vote à 18 ans, 1975 dépénalisation de l'avortement), libère l'information (radio et télévision), utilise l'image de sa famille dans les médias, mais la hausse du chômage lui fait perdre les élections de 1981.

C. La V^e République : alternances, cohabitations et crise de confiance

Ces élections de 1981 amènent à la première **alternance** depuis 1958 : la gauche, dirigée par François Mitterrand, arrive au pouvoir. Abolition de la peine de mort, **décentralisation**, 5 semaines de congés payés modifient le paysage social. Le retour de la rigueur nécessaire en 1984 accentue les mécontentements et amènent à l'Assemblée nationale, en 1986, une majorité de droite. Le leader de la droite parlementaire, le gaulliste Jacques Chirac, forme le gouvernement. Président de gauche, gouvernement de droite : c'est la première **cohabitation** à la tête de l'exécutif.

Après la victoire de Mitterrand en 1988 aux élections présidentielles, une deuxième cohabitation amène Édouard Balladur au gouvernement. Élu président en 1995, Jacques Chirac est confronté entre 1997 et 2002 à la troisième cohabitation, et fait adopter par référendum en 2001 la réduction du mandat présidentiel à 5 ans pour éviter dorénavant ces exécutifs bicéphales. La réélection de Chirac en 2002 face au leader d'extrême-droite Jean-Marie Le Pen, dans un contexte décennal de crise de confiance face aux institutions (affaires de corruption politico-financières, lenteur de la justice, stagnation du nombre de chômeurs), témoigne tout de

même par son ampleur (plus de 82 %) de l'enracinement des idées démocratiques et républicaines en France.

Sujet 1 : explication d'un sujet



Point méthodologique

L'explication d'un sujet sans document obéit aux principes suivants : expliquer le sujet en 2 ou 3 parties claires, dans lesquelles vous développez un ou deux exemples sûrs, avec introduction et conclusion. Il ne s'agit pas de tout raconter – la suite de l'oral permettra de le faire – mais d'exposer clairement ses idées.

La conquête des droits par les citoyens depuis 1848

Période de conquête par étapes, entre avancées et reculs, des droits politiques, économiques et sociaux.

I. Les droits politiques

- l'héritage révolutionnaire : droits de l'homme et suffrage universel masculin
- l'héritage de la III^e République : municipalités, réunion et association (partis politiques)
- les héritages de l'époque contemporaine : droit de vote des femmes, élection du président au suffrage universel, droit de vote à 18 ans

II. Les droits économiques et sociaux avant la Seconde Guerre mondiale

- la « question sociale » (1848-1871) : droit au travail, ateliers nationaux, droit de grève (1864) mais pas encore de syndicats
- les lois sociales (1871-1939) : syndicalisation, accidents du travail, assurances sociales, allocations familiales (1939)
- le Front populaire (1936-1937) : semaine de 40 heures, conventions collectives et congés payés

III. Les droits économiques et sociaux depuis 1945

- le programme du CNR et ses effets : contre les idées du régime de Vichy, naissance de la Sécurité sociale (1945), l'État garantit la protection sociale (la République est une démocratie « sociale »)
- SMIG, SMIC, RMI
- congés payés, retraite à 60 ans et 35 heures

Problème au début du XXI^e : droits politiques inscrits dans la vie politique, mais vieillissement de la population et déficit très important de la Sécurité sociale. Comment maintenir les droits économiques et sociaux ?

Questions corrigées pour la suite de l'oral

1. *Qu'est-ce que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ? Les principes que ce texte présente ont-ils eu une influence internationale ?*

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est un texte composé d'un préambule et de 17 articles, adopté par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789. Elle affirme, sous l'influence des idées des Lumières et contre la monarchie absolue, les idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité, de sûreté, de propriété et de « résistance à l'oppression » des membres de la nation française. Ces idéaux ont eu une forte influence sur le développement des mouvements des nationalités au XIX^e siècle, et ont été repris par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

2. *Quels sont les liens entre révolution industrielle et conquête des droits économiques et sociaux ?*

La première puis la deuxième révolution industrielle ont amené à travailler dans les banlieues urbaines, sans les liens traditionnels d'entraide et de solidarité qui existaient dans les campagnes, des populations d'origine rurale. L'instauration de conditions de travail difficiles, le travail des enfants, la difficulté à faire modifier ces conditions de travail ont soulevé les travailleurs de l'industrie qui ont manifesté leurs opinions sous formes de grèves, manifestations, syndicats, idées politiques et sociales qui ont amené au pouvoir et dans les lois les